

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Bro-Krak (Produit A)

### Section 1 : Identification du produit et de la société

Nom du produit : Bro-Krak (NP1000) (Part A)  
Usage du produit : Revêtement de sol en béton à l'intérieur ou l'extérieur  
Fabricant : Brodi Spécialité Produits Ltd  
3175 14<sup>th</sup> Ave, Unit 1, Markham On L3R 0H1  
N° de téléphone d'urgence : 613 996 6666

### Section 2 : Identification des dangers

Pictogrammes de danger du SGH :



**Mots indicateurs :** Avertissement

**Catégorie de danger :** Sensibilisant cutané.

**Mention(s) de danger :**

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme. H317 : Peut déclencher une réaction allergique de la peau.

**Conseils de prudence :**

Prévention :

P261 : Éviter de respirer en présence de poussières, fumées, gaz, brouillard, vapeurs ou pulvérisation de produit.

P271 : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et une protection du visage.

P370 + P378 : En cas d'incendie, utiliser une poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub> ou une « mousse antialcool » pour l'éteindre.

P303 + P361 + P353 : SI sur la PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou avec une douche.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301 + P331 + P310 : SI INGÉRÉ : Rincer la bouche, ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou obtenir des soins médicaux.

P305 + P351 : SI DANS LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin ou obtenir des soins médicaux.

P337 + P313 : Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin ou obtenir des soins médicaux.

P362 : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le contenant bien fermé.

P235 : Tenir au frais.

P501 : Éliminer le contenu et le contenant conformément à toutes les lois et réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

### Section 3 : Composition/informations sur les composants

Composant	%	N° CAS
-----------	---	--------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Bro-Krak (Produit A)

Acide aspartique, N, N'-(méthylènedi-4, 1-cyclohexane-diyl) Bis-, 1,1', 4,4'-tétraéthyle ester	100	136210-30-5
--	-----	-------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Bro-Krak (Produit A)

### Section 4 : Premiers soins

**Inhalation** : Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

**Peau** : Bien nettoyer la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Appeler un médecin si nécessaire.

**Yeux** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. Utiliser les doigts pour écarter les paupières, afin d'assurer une irrigation adéquate. Consulter un médecin.

**Ingestion** : Donner à la personne 2 verres d'eau pour augmenter la dilution. Ne pas faire vomir, sauf sur instruction du personnel médical. Ne jamais rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

### Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre chimique sèche. Mousse carbonique.

**Agents extincteurs non appropriés** : Jet d'eau à haute pression.

Instructions pour la lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Évacuer tout personnel sans protection de la zone. Utiliser des vêtements de protection complets et un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) approuvé MSHA/NIOSH (ou équivalent) et une combinaison de protection complète.

**Risques d'incendie et d'explosion** : Les contenants fermés peuvent éclater sous l'effet d'une chaleur extrême.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Autres fumées/vapeurs potentiellement toxiques.

### Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection approprié. Évacuer la zone et empêcher tout personnel non essentiel et non protégé de pénétrer dans la zone de déversement. Assurer une ventilation suffisante. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes) dans la zone immédiate. Éviter toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela est possible sans risque.

**Précautions pour l'environnement** : Ne pas contaminer des lacs, des ruisseaux, des étangs, des eaux souterraines ou le sol. Respecter les lois et règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**Méthode de nettoyage/confinement** : Contenir le déversement avec une digue si nécessaire. Absorber dans un matériau inerte approprié. Balayer ou ramasser avec des outils anti-étincelles. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Après l'enlèvement, rincer la zone avec de l'eau et du savon pour éliminer les résidus.

### Section 7 : Manipulation et stockage

**Procédures de manutention** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation et utiliser un équipement de protection bien ventilé. Bien se laver les mains après toute manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides contiennent des résidus du produit. Les précautions s'appliquent également aux contenants vides. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Conditions pour un stockage sans risque** : Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C. Tenir à l'écart des denrées alimentaires. Garder le boîtier des batteries hermétiquement fermé quand elles ne sont pas utilisées. Stocker loin des matériaux incompatibles.

### Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Bro-Krak (Produit A)

Ingrédients	ACGIH/VLE		OSHA/LEP		NIOSH	
Acide aspartique, N, N'-(méthylènedi-4,1-Cyclo hexane-diyl) Bis-, 1,1', 4,4'-tétréthyle ester	TWA *	Renseignement non disponible	PEL *	Renseignement non disponible	REL *	Renseignement non disponible
	STEL *	Renseignement non disponible	STEL *	Renseignement non disponible		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Bro-Krak (Produit A)

\* TWA = moyenne pondérée en fonction du temps; PEL = limite d'exposition admissible; REL = limite d'exposition recommandée; STEL = limite d'exposition de courte durée

**Mesures/contrôles d'ingénierie :** Utiliser une aspiration locale si la ventilation générale est inadéquate. Fournir une douche de décontamination et une fontaine pour les irrigations oculaires à proximité de la zone de manutention.

**Exposition des yeux et du visage :** Utiliser des lunettes de sécurité, des lunettes à coques ou un écran facial approuvés par la CSA, en fonction des conditions d'exposition.

**Protection respiratoire :** Porter un appareil de protection respiratoire contre les vapeurs organiques approuvé par la CSA, à moins que la surveillance de l'air n'indique que les niveaux de vapeur sont inférieurs aux limites d'exposition en suspension dans l'air.

**Protection de la peau :** Porter des vêtements et des bottes résistants aux produits chimiques. Utiliser des vêtements de protection adaptés aux conditions d'exposition (gants, bottes, tablier, vêtement de protection).

### Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques

État physique :	Liquide	Odeur/apparence :	Liquide
Seuil olfactif :	Légère odeur	Densité relative :	1,08
Tension de vapeur :	0,000014 mmHg à 20 °C (68 °F)	Densité de vapeur :	Pas établie
Taux d'évaporation :	(Acétate de butyle = 1) > 1	Point d'ébullition :	185 °C (365 °F)
Point de congélation :	Pas établi	pH :	Pas établi
Densité :	Pas établie	Coefficient de partage huile/eau :	S.O.

### Section 10 : Stabilité et réactivité

**Stabilité chimique :** Stable.

**Réactions dangereuses :** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter :** Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles. Chaleur extrême.

**Substances incompatibles :** Agents oxydants, acides et isocyanates.

**Produits de décomposition dangereux :** CO, oxydes d'azote, amines et fragments aliphatiques non identifiés.

### Section 11 : Informations toxicologiques

Ingrédients	CL50	DL50
Acide aspartique, N, N'-(méthylène-di-4, 1-cyclohexane-diyl) Bis-, 1,1', 4,4'-tétraéthyle ester	Rat : > 4 224 mg/l (4 h)	Voie orale (rat) : > 2 000 mg/kg Voie cutanée (rat) : > 2000 mg/kg

**Effets d'une exposition aiguë :** Aucun symptôme systémique spécifique de surexposition n'a été observé chez les humains.

**Voies d'exposition :** Contact avec les yeux. Ingestion. Contact avec la peau.

**Irritation des yeux :** S.O.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Bro-Krak (Produit A)

Irritation de la peau : S.O.

CL50 par inhalation : S.O.

Ingestion : S.O.

Effets d'une exposition chronique : Aucun connu

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Bro-Krak (Produit A)

**Cancérogénicité du matériau :** Ce produit n'est pas répertorié par le NTP, le CIRC ou réglementé comme cancérogène par l'OSHA.

**Tératogénicité :** S.O.

**Mutagénicité :** S.O.

**Effets sur la reproduction :** S.O.

### **Section 12 : Informations écologiques**

**Mesures environnementales :** Ne pas laisser le produit ou les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre les incendies pénétrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières ou les cours d'eau.

**Sort dans l'environnement :** Difficilement biodégradable.

**Bioaccumulation :** Facteur de transfert (BCF) : 1,872

**Toxicité pour les poissons :** CL50 : 66 mg/l (poisson zèbre, 96 h).

**Toxicité pour les invertébrés :** CL50 : 88,6 mg/l (daphnie, 96 h)

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques :** ErC50 : > 100 mg/l (72 h, Desmodesmus Susplicatus (algue verte)).

**Toxicité pour les microorganismes :** CE50 : 3 110 mg/l (3 h, bactéries)

**Autre :** CE50 : >= 100 mg/kg (plantes terrestres, 14 jours).

### **Section 13 : Informations relatives à l'élimination**

**Élimination des déchets :** Éliminer les contenants vides conformément à la réglementation gouvernementale. Ne pas réutiliser les contenants vides sans un nettoyage approprié.

### **Section 14 : Informations relatives au transport**

Remarque : Non réglementé comme dangereux pour le transport terrestre.

### **Section 15 : Informations réglementaires**

LIS : Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances).

### **Section 16 : Autres informations**

Date de préparation : 22 novembre 2018

#### **Avis de non-responsabilité/déclaration de responsabilité :**

Ces renseignements sont fournis sans garantie, explicite ou tacite. Tous les renseignements présentés dans cette FDS sont exacts au meilleur des connaissances d'Brodi Spécialité Produits Ltd. Les renseignements présentés dans cette FDS ne concernent que des matériaux particuliers qui y sont mentionnés.

Brodi Spécialité Produits Ltd. n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation ou la confiance accordée aux renseignements présentés dans cette FDS. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'exactitude et l'adéquation des renseignements susmentionnés à toutes les utilisations possibles, prévues et imprévues.